

Fonds des marchés privés de Mackenzie Northleaf

Barème de souscription 2024

Ce barème fournit aux investisseurs(ses) potentiel(le)s des informations sur les achats. Le tableau suivant présente le calendrier des achats mensuels pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2024 :

Date limite	Date d'évaluation	Date de l'opération (prix)	Date de règlement
26 janvier 2024	31 janvier 2024	9 février 2024	13 février 2024
26 février 2024	29 février 2024	11 mars 2024	13 mars 2024
25 mars 2024	28 mars 2024	9 avril 2024	11 avril 2024
25 avril 2024	30 avril 2024	9 mai 2024	13 mai 2024
28 mai 2024	31 mai 2024	11 juin 2024	12 juin 2024**
25 juin 2024	28 juin 2024	10 juillet 2024	11 juillet 2024**
26 juillet 2024	31 juillet 2024	12 août 2024	13 août 2024**
27 août 2024	30 août 2024	11 septembre 2024	12 septembre 2024**
25 septembre 2024	30 septembre 2024	9 octobre 2024	10 octobre 2024**
28 octobre 2024	31 octobre 2024	12 novembre 2024	13 novembre 2024**
26 novembre 2024	29 novembre 2024	10 décembre 2024	11 décembre 2024**
24 décembre 2024	31 décembre 2024	10 janvier 2025	13 janvier 2025**

* Les demandes de rachat reçues avant ou après la période de préavis seront refusées.

** Reflète le changement de la date de règlement qui passe à un jour ouvrable après la date de l'opération.

Barème de rachat 2024

Ce barème fournit aux porteurs(ses) de parts des informations sur les rachats. Les tableaux suivants présentent les calendriers trimestriels des rachats pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2024 :

Fonds d'infrastructures privées Mackenzie Northleaf

Date de préavis*	Date d'évaluation	Date de l'opération (prix)	Date de règlement
4 juillet 2024 - 30 août 2024	31 décembre 2024	10 janvier 2025	13 janvier 2025**

Fonds de crédit privé Mackenzie Northleaf

Date limite	Date d'évaluation	Date de l'opération (prix)	Date de règlement
27 février 2024	28 mars 2024	9 avril 2024	11 avril 2024
29 mai 2024	28 juin 2024	10 juillet 2024	11 juillet 2024**
30 août 2024	30 septembre 2024	9 octobre 2024	10 octobre 2024**
29 novembre 2024	31 décembre 2024	10 janvier 2025	13 janvier 2025**

Fonds mondial de capital-investissement Mackenzie Northleaf

Date de préavis*	Date d'évaluation	Date de l'opération (prix)	Date de règlement
2 janvier 2024 - 29 février 2024	28 juin 2024	10 juillet 2024	11 juillet 2024**
4 juillet 2024 - 30 août 2024	31 décembre 2024	10 janvier 2025	13 janvier 2025**

Glossaire

Date limite de l'opération : La dernière date à laquelle Mackenzie peut recevoir les souscriptions pour qu'elles soient acceptées pour une date de souscription donnée.

Date d'évaluation (le dernier jour ouvrable de chaque mois) : La VL de souscription sera calculée en utilisant cette date.

Date de l'opération (prix) : Le jour où l'ordre est passé.

Date de règlement : La date à laquelle les parts sont émises aux investisseurs(ses).

Fond	Code du fonds		Frais de gestion	
	Série A	Série F	Série A	Série F
Fonds d'infrastructures privées Mackenzie Northleaf	MFC9274	MFC9275	2,55 %	1,55 %
Fonds de crédit privé Mackenzie Northleaf	MFC8213	MFC8214	2,25 %	1,25 %
Fonds mondial de capital-investissement Mackenzie Northleaf	MFC9546	MFC9457	2,65 %	1,65 %

* Les demandes de rachat reçues avant ou après la période de préavis seront refusées.

** Représente le changement de la date de règlement qui passe à un jour ouvrable après la date de l'opération.

Réservé aux investisseurs(ses) qualifié(s) et aux conseillers(ères) en placement. Le Fonds de crédit privé Mackenzie Northleaf, le Fonds d'infrastructures privées Mackenzie Northleaf et le Fonds mondial de capital-investissement Mackenzie Northleaf sont offerts aux investisseurs(ses) qualifié(s) (au sens du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus) au moyen d'une notice d'offre.

Les documents de placement légaux contiennent des renseignements supplémentaires sur les objectifs et les modalités de placement d'un placement dans les Fonds (y compris les frais), ainsi que des renseignements fiscaux et des renseignements sur les risques qui sont importants pour toute décision de placement dans les Fonds. Un placement dans les Fonds convient uniquement aux investisseurs et investisseuses à long terme qui peuvent assumer les risques associés à la liquidité limitée des parts. Un investissement dans les Fonds ne se veut pas un programme d'investissement complet. Les investisseurs(ses) devraient consulter leur conseiller(ère) afin d'évaluer la convenance et la répartition appropriée des Fonds pour leur portefeuille. Le présent document ne constitue pas un conseil juridique, fiscal, de placement ou autre. Les investisseurs(ses) potentiel(le)s devraient consulter leurs propres conseillers(ères) professionnel(le)s au sujet des conséquences financières, juridiques et fiscales de tout investissement.

© 2024 Placements Mackenzie. Tous droits réservés.